



DÉCLARATION PRÉALABLE DU SGEN-CFDT
AU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL
« SERVICES ACADÉMIQUES »
11 octobre 2018

Le Sgen-CFDT constate une nouvelle fois avec regret qu'aucun point portant sur la réforme territoriale n'a été inscrit à l'ordre du jour de ce comité technique spécial même pour évoquer ce sujet dans le cadre d'un point d'information générale.

Ce choix est d'autant plus incompréhensible que dans le même temps un espace consacré à la nouvelle organisation des services déconcentrés a été mis en ligne sur les sites Internet des deux académies de Besançon et de Dijon.

Lors de sa déclaration préalable faite lors du CTMEN du 4 octobre 2018, le Sgen-CFDT s'est exprimé sur ce point en considérant qu'il était nécessaire que les recteurs et rectrices n'attendent pas le premier semestre 2019 pour associer les organisations syndicales représentatives aux réflexions sur l'organisation future des régions académiques.

Pour notre organisation syndicale, l'ensemble des parties prenantes doit être associé aux réflexions dès maintenant même si le dialogue social changera de nature et de niveau de formalisme après la communication des lettres de cadrage ministériel début 2019.

Sur ce point, le Sgen-CFDT relève que plusieurs académies dont celles d'Amiens et de Caen ont déjà inscrit à l'ordre du jour de leurs C.T.S. respectifs la question de la réforme territoriale dans le cadre d'un dialogue social responsable fondé sur la confiance et le respect des représentants des personnels.

Lors de toutes les interventions faites au sein du C.T.S. sur la question de la réforme territoriale, le Sgen-CFDT, n'a jamais eu pour ambition d'alimenter une quelconque théorie du complot comme on lui en a souvent fait le procès d'intention mais de s'assurer, au contraire, que les personnels des deux académies de Besançon et de Dijon ne seront pas mis devant le fait accompli en cas de décisions ministérielles ou rectorales visant à mutualiser des missions entre nos deux académies.

L'option prise au sein de notre région académique d'un black-out sur ce dossier augure mal de la future concertation avec les partenaires sociaux qui devra être menée au cours du premier semestre 2019 afin d'arrêter le schéma d'organisation cible définitif des services académiques de la région académique Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, l'annonce de la suppression de 400 emplois administratifs au sein du ministère de l'éducation nationale dans le cadre de la présentation du projet de loi de finances 2019 va contribuer à une nouvelle dégradation des conditions de travail pour tous les personnels des services académiques, décision inacceptable pour le Sgen-CFDT.

En effet, annoncer des suppressions de postes à la veille d'une réorganisation majeure des services académiques en lien avec la fusion des académies s'apparente à une provocation.

Pour le Sgen-CFDT, ce n'est pas de cette manière que l'on réforme bien notre système d'éducation et de formation. Dire cela ce n'est pas être réfractaire au changement, ce n'est pas vouloir le statu quo sur tout, c'est rappeler que nous ne voulons pas du changement pour le changement. Nous voulons des réformes dont on prend le temps d'une conception solide, et le plus possible partagée, afin qu'elles fassent sens et contribuent à plus de justice sociale, d'efficacité au service de la jeunesse, tout en améliorant les conditions de travail des agents qui les mettent en œuvre.

Pour terminer, le Sgen-CFDT profite de cette tribune que constitue ce comité technique spécial pour redemander une nouvelle fois, solennellement, à ce que Monsieur le Recteur nous fasse l'honneur de sa présence pour participer aux prochains travaux de cette instance.

En effet, depuis la mise en place des C.T.S. au sein des académies en 2010, les représentants des personnels n'ont eu l'occasion de dialoguer directement avec le Recteur de l'académie de Besançon qu'une seule fois à l'occasion de l'installation de cette instance. C'était encore faut-il le rappeler il y a déjà plus huit ans...

Cette démarche vise à échanger directement avec Monsieur le Recteur sur les inquiétudes de nos collègues et sur leurs interrogations sur le devenir des services académiques dans le cadre de la réforme territoriale et de la fusion désormais annoncée des académies de Besançon et de Dijon.

Une fin de non recevoir à cette demande constituerait un très mauvais signe envoyé à nos collègues et serait de nature à alimenter dans les prochains mois un mouvement social d'ampleur au sein des services académiques dont l'administration rectorale en portera l'entière responsabilité.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants du Sgen-CFDT
Eric CHAPUIS
Marc CHIBANI